



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Deux-ans-apres-Constat-des-ravages-du-regime-forestier>

Deux ans après... Constat des ravages du régime forestier

- Politique québécoise - Environnement -



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

SAINTE-ANNE-DES-MONTS - Il semble bien que les craintes appréhendées par les groupements forestiers de la Gaspésie, il y a bientôt deux ans lors de l'application du nouveau régime forestier, se soient concrétisées : détérioration des conditions de travail et concurrence malsaine sévissent dans nos forêts.

Tiré du journal Le Graffici.

Le nouveau régime forestier mis en place le 1er avril 2013 par le gouvernement Marois ne garantit plus aux industriels la totalité de leurs besoins en approvisionnement, ce qui était le cas auparavant par les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), en échange de redevances. Depuis bientôt deux ans, le gouvernement garantit seulement 75 % de l'approvisionnement qui était alloué à une entreprise. La balance de 25 % est mise aux enchères publiques.

« Les marges bénéficiaires étaient déjà relativement minces, se désole le directeur général du Groupement Forestier Coopératif Shick Shock, Michel Marin. Donc, quand on met tous les joueurs dans un marché qui est passablement fermé, la quantité de travaux sylvicoles n'augmente pas parce qu'il y a des appels d'offres ! C'est la même quantité, mais on ponctionne 25 % du bassin des travaux sylvicoles. »

Les travailleurs écopent

« En voulant créer une saine compétition, le gouvernement, avec son nouveau régime forestier en forêt publique, a enlevé, à chaque entreprise gaspésienne et à toutes celles de la province, une partie de son budget en gré à gré, déplore le directeur général du Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule, Claude Berger. Cet argent-là est disponible pour les appels d'offres publics et engendre une compétition qui est très difficile. Ça fait en sorte que les entreprises qui soumissionnent sur des travaux sylvicoles ont la possibilité de remonter leur chiffre d'affaires en allant chercher plus de travaux, mais souvent, ça se fait à des prix ridicules et c'est souvent les travailleurs qui en font les frais. »

« Une entreprise qui veut aller chercher un appel d'offres, il faut qu'elle soumissionne très très bas par rapport à la grille de référence du Ministère pour être capable de décrocher le contrat », continue-t-il ?

Michel Marin estime que la course aux sous-enchères est encore plus néfaste pour la Gaspésie à cause de ses difficultés liées à l'emploi. « C'est un manque de vision de diminuer davantage les conditions d'emploi des travailleurs sylvicoles, de ces gens qui travaillent extrêmement fort et qui rendent un service très grand à la société », estime-t-il.

Il rappelle que les entrepreneurs sylvicoles ont des opérations à faire tourner et des employés à faire travailler afin, minimalement, de pouvoir se qualifier à l'assurance-emploi. « Les appels d'offres sortent à des prix vraiment en-dessous du taux de la grille du ministère des Ressources naturelles pour aller chercher les semaines de travail qu'il faut pour les travailleurs, explique-t-il. D'après moi, c'est de l'appauvrissement collectif. »

Son de cloche unanime en Gaspésie

Même s'il admet s'ajuster relativement bien au nouveau régime, le directeur des Entreprises Agricoles et Forestières

de Percé dénonce lui aussi les impacts négatifs générés par les appels d'offres. « Nous déplorons (...) la venue des appels d'offres en forêt publique sur les travaux non commerciaux, surtout ceux faits de façon manuelle, car il faut soumissionner "sur le dos" des travailleurs pour avoir des travaux, ce qui entraîne encore une fois une détérioration de leurs conditions de travail », indique Sylvain Réhel.

Même son de cloche du côté du Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs, dont le directeur général estime s'adapter au nouveau régime et croit qu'il comporte plusieurs points bénéfiques sur le plan environnemental. En revanche, il se dit préoccupé, comme les autres, par le maintien et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'oeuvre forestière. « L'octroi des projets sylvicoles par appels d'offres basés strictement sur le plus bas prix déstabilise nos entreprises », ajoute Pierre-Luc Desjardins.

Appauvrissement de la région

Pour certains, la compétition créée par le nouveau régime forestier nuit à la Gaspésie en donnant l'occasion à des entreprises de l'extérieur de pouvoir décrocher des contrats dans un marché qui est déjà plutôt restreint. « C'est de la richesse qui sort des régions pour aller dans les mains de moins en moins de personnes », croit Michel Marin.

« Après deux ans de nouveau régime, les gens du Ministère réalisent qu'il y a peut-être des choses à revoir, qu'ils pourraient plancher sur des conditions minimales pour la main-d'oeuvre, souligne Claude Berger. L'argent qu'on a, c'est pour la main-d'oeuvre. On n'a plus de marge de manoeuvre. »

Michel Marin abonde dans le même sens. « Ça a existé, les appels d'offres, à la fin des années 1980, début 1990 et c'était exactement ce qui se passe maintenant, rappelle-t-il. Le taux qu'on va chercher pour faire un traitement sylvicole, soit entre 70 et 85 %, s'en va en salaires. Si on soumissionne, on soumissionne sur quoi ? On soumissionne sur les salaires. On l'avait dénoncé, on s'était opposés à cette réintroduction-là, mais le gouvernement a quand même été de l'avant avec cette formule-là. »

Les plus gros mangent les plus petits

Claude Berger craint aussi qu'à force de soumissionner pour des travaux à perte, que des entreprises déclarent faillite. « Ce qui risque d'arriver, c'est qu'on va se ramasser avec des méga-entreprises sylvicoles qui vont avoir fait crever les plus petites, appréhende-t-il. Il va seulement rester une poignée d'entreprises sylvicoles en Gaspésie. Une fois que la compétition va être éliminée, elles vont avoir le beau jeu pour le futur. D'ici cinq ans, ça ne me surprendrait pas que de petites entreprises sylvicoles disparaissent ou fusionnent avec des plus grosses pour passer à travers. »

Selon Michel Marin, un phénomène comme celui décrit par son confrère s'est produit dans le monde de la construction, notamment dans les contrats gouvernementaux accordés à l'entretien des routes. « Les plus gros mangent les plus petits », résume-t-il.

En somme, il exhorte le gouvernement à revoir rapidement le nouveau régime forestier et à poser des gestes concrets pour améliorer les conditions de travail des ouvriers et des entreprises sylvicoles. « C'est urgent ! », souligne-t-il.

450 M\$ pour les travaux sylvicoles

La semaine dernière, le gouvernement du Québec a annoncé une enveloppe pour les travaux sylvicoles de 450 M\$,

Deux ans après... Constat des ravages du régime forestier

répartis sur deux ans. L'annonce a été faite par le premier ministre Philippe Couillard lors de son passage au Lac-Saint-Jean. La portion réservée à la Gaspésie n'a pas encore dévoilée. L'an dernier, elle était de l'ordre de 18 M\$.